26 ans, s'est contusionné aux reins en nettoyant son métier. Quinze jours — repos. Docteur Playoust. —— A la gare, un mécanicien électricien, Gérard Lesnes, âgé de 39 ans, a été contusionné au pied droit par la chute du contre-poids du registre d'une chaudière. Vingt jours de repos. Docteur Derville, de Roubaix. —— Un fileur de la maison Réquillart et Guenot, Arthur Bischoff, âgé de 30 ans, s'est coupé au pied gauche et à la main droite en tombant sur le chariot de son métier. Sept jours de repos. Docteur Defossez.

CONTRAVENTION à Jules D..., 31 ans, journalier, rue de l'Amiral-Courbet, pour ivresse manifeste et publique.

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées, HENRI DAEL. Vidanges par machine à vapeur, **116, r. de Dunkerque.** 50819

PLANTES CHARTREUSE
0,50 le paquet pour un litre
Camille Gratenois, pharmacien, 231, rue de Dunkerque, à Tourcoing-les-Francs. (Médaille d'argent). 57867d

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 fr. 25
81, rue Desurmont, Tourcoing. 53351

MARCQ-EN-BARŒUL

UN MANŒUVRE DE MAÇON, Alphonse Naessens, 26 ans, qui causait du scandale en se querellant dans la rue avec sa femme, a fort mal reçu les observations que lui a faites le garde Vanvooren : il a injurié le représentant de l'autorité, ce qui a amené son arrestation et son transfert à Lille.

RONCQ

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION. — Le chemin n° 3, dit des Eaux ou du Blanc-Four à Bousbecque, sera interdit aux voitures les 4, 5 et 6 juin, pour l'ouverture d'une tranchée nécessaire à l'usine de La Viscourt. Les véhicules pour se rendre à Bousbecque se dirigeront vers Roncq ou vers Linselles.

HALLUIN

FUNÉRAILLES. — Mercredi matin, à 9 heures et demie, ont eu lieu en l'église Saint-Hilaire, les funérailles de Mlle Marie Bartholomeus, fille de M. Charles Bartholomeus, appariteur de la Mairie, dont nous avons annoncé le décès. Le deuil était conduit par ce dernier et par son fils Léon. La messe a été dite par M. l'abbé Maertens, vicaire de la paroisse. Parmi la très nombreuse et sympathique assistance nous avons remarqué la présence de M. Pierre Detrétin, maire ; Jules Demeestere, adjoint, de plusieurs conseillers municipaux, des employés de la Mairie, de délégations des services municipaux, de la police, de la gendarmerie, de la douane et des polices des localités voisines, etc.

UN INCENDIE vient de détruire, au hameau du Mont, chemin de Loisel, une maison habitée par M. Henri Haze, marchand de légumes. C'est vers dix heures et demie du soir, alors que M. Haze en compagnie de sa femme et de ses deux enfants, se trouvait dans un estaminet voisin, que le feu s'est déclaré ; lorsqu'on a aperçu les flammes, la maison entière était embrasée. Les pompiers du Mont se rendirent aussitôt sur les lieux du sinistre et réussirent non sans peine à préserver en partie les quatre maisons voisines ; l'une de celles-ci, qui était inhabitée, a eu sa toiture détruite. On n'a pu rien sauver de ce que contenait la demeure de M. Haze ; il ne lui reste que les effets que lui, sa femme et ses enfants portaient. Les pertes pour M. Haze sont de 1.300 francs ; il était assuré. Les dégâts, en ce qui concerne les immeubles qui appartiennent à M. le docteur Dewyn, de Tourcoing, ne sont pas encore connus. Deux voisins, MM. Wittouck et Odou, ont éprouvé ensemble pour 150 fr. de dégâts. Un pompier, M. Lucien Vandamme, s'est fait à la main droite une blessure assez sérieuse ; deux autres pompiers, MM. Derommelaere et Louis Leveugle, se sont signalés par leur courage et leur ardeur à combattre le fléau.

UNE RIXE. — Dans l'estaminet du *Cornet*, au hameau du Colbras, une rixe est survenue entre deux consommateurs. Un écangueur de lin, Louis Louage, âgé de 51 ans, dansait avec un nommé Condaert, quand par mégarde, le premier passa sur le pied de son compagnon ; une discussion surgit entre les deux danseurs. Le beau-frère de Condaert, nommé Lammelin intervint et lança une chope à la tête de Louage. Celui-ci sous le choc, s'affaissa sur le sol, perdant beaucoup de sang d'une large blessure. Louage a été transporté à son domicile où des soins lui ont été donnés par M. le docteur Mahieu. Le blessé devra subir une incapacité de travail de huit jours au moins.

VITRES BRISÉES. — Au cours de l'avant-dernière nuit, des individus demeurés inconnus, ont brisé plusieurs vitres chez MM. Dhalluin et Prevost, demeurant rue Turbigo. Une enquête est ouverte.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LA REVUE DES CHEVAUX aura lieu le samedi, 4 juin, à trois heures de l'après-midi, sur la place de la Mairie.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

Une femme qui s'empoisonne avec de la strychnine. — Une ouvrière bobineuse, Mme Louis Lecocq, née Julienne-Joséphine Stricaune, âgée de 41 ans, s'est suicidée, mardi, dans les circonstances suivantes : Depuis quelques jours, Mme Lecocq paraissait morose, sans toutefois manifester d'idées de suicide. Mardi matin, la malheureuse se rendit, comme d'ordinaire, à son travail, chez MM. Hassebroucq frères, à Comines (Belgique), et parvint, pendant l'heure du déjeuner, à se faire délivrer du sulfate de strychnine, par un pharmacien belge, en affirmant que ce poison devait servir à tuer son chien, qui paraissait atteint de la rage.

Mme Lecocq continua à travailler jusqu'à midi. Après avoir servi le dîner à sa famille, elle se retira dans une autre pièce, en prétextant qu'elle était indisposée. Vers deux heures, elle pria son mari de l'aider à gravir les escaliers et après s'être couchée, sollicita un peu d'eau qui, sans doute, lui servit à absorber le poison. Remarquant que sa femme était prise de crises nerveuses et que son état empirait, M. Lecocq demanda un médecin. Mais la pauvre femme expira en présence du praticien sans avoir prononcé une parole. Vers six heures du soir, M. Lecocq faisait, à la Mairie, la déclaration de décès qui, d'après le docteur, était dû à une congestion pulmonaire. Rencontrant quelques heures plus tard, des compagnes d'atelier de sa femme, M. Lecocq apprit que celle-ci s'était procuré du poison dans une pharmacie. Aussi, pris de soupçons, il prévint de nouveau le médecin. Ce dernier reconnut, en effet, les effets de la strychnine. Ce suicide, qui ne fut connu que mercredi matin, a produit une grande émotion et a fait l'objet de beaucoup de commentaires.

L'inhumation n'a pas encore eu lieu.

DISTINCTION. — Le garde, Victor Leclercq, vient d'obtenir de la société protectrice des animaux, une médaille de bronze et un diplôme pour la répression des mauvais traitements. Nos félicitations.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Cercle Artistique.* — Réunion générale obligatoire, dimanche 5 juin, à midi précis, chez M. Henri Delmarle, 94, rue Daubenton. Ordre du jour : 1. Situation financière ; 2. Renouvellement du Comité, année 1904-1905 ; 3. Lecture de deux nouvelles pièces ; 4. Lecture de la correspondance ; 5. Organisation d'une excursion d'été ; 6. Dispositions importantes à prendre.

—— *Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot.* — Les sociétaires qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion pour l'excursion à l'Exposition d'Arras, devant avoir lieu dimanche prochain, 5 juin, sont priés de le faire aujourd'hui jeudi, avant sept heures du soir. Répondre à l'*Hôtel de France*, Grande-Place, ou aux membres de la Commission. Coût de l'excursion : 6 francs pour les sociétaires, 7 fr. 50 pour leurs invités, dîner compris.

CROIX. — *Harmonie Municipale.* — Répétition générale aujourd'hui jeudi, 2 mai, à huit heures et demie, au local, Café Hurtebize.

—— *Grande-Harmonie.* — Répétition générale ce soir jeudi, 2 juin. Présence indispensable.

TOURCOING. — *Pour les tapisseurs.* — Plusieurs dons ont été envoyés aux tapisseurs. En voici la nomenclature : Don de la Société des Anciens Soldats du Parti Ouvrier, 69 fr. 10 ; don de M. Geysens, rue Pasteur, 120 k. de savons ; don de M. Anatole Haquette, au Noir-Bonnet, 50 kilos de pommes de terre ; don de M. Lecomte-Dubar, 25 boîtes de chicorée. De plus, dimanche prochain, 5 juin, grand bal au bénéfice des Tapisseurs dans des salles, dont voici la liste : Estaminet Louis Hurteman, rue de Menin, 168 ; estaminet Debruycker Louis, rue de Gand, 177 ; estaminet Louis Saint-Venant, place de Neuville-en-Ferrain. L'entrée sera de 0,50 cent. pour les hommes et de 40 centimes pour les dames.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

LILLE

LES EXÉCUTIONS COMMENCENT. — Sous ce titre pompeux et larmoyant, le *Réveil du Nord*, qui, avant les élections, s'indignait contre les socialistes « gavés autour de l'assiette au beurre », et stigmatisait la « lutte des places » des gaillards du P.O.F., essaie d'attendrir le public sur les « exécutions » qui auraient été faites à la mairie de Lille.

D'après ce qu'on nous a dit, lesdites exécutions se seraient bornées au renvoi de quelques-uns de ces pseudo-employés que M. Delory avait introduits dans tous les services, qui étaient ignorés des chefs de bureau eux-mêmes et qui ne paraissaient à la mairie qu'à la fin du mois pour toucher leurs appointements. Le reste du temps, ces personnages ne faisaient absolument rien que d'être à la disposition du maire, c'est-à-dire de se livrer à la propagande politique.

Les « victimes » de ces exécutions seraient au nombre de quatre, parmi lesquelles on cite les citoyens Inghels, Creton et Bauche.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE DE LILLE. — Les concours d'entrée dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, s'ouvriront, en 1904, le lundi 3 octobre, au siège des écoles.

Sont admis à se présenter à ce concours les jeunes gens âgés de seize ans, au moins, au 1er juillet 1904. — Aucune dispense d'âge n'est accordée.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces exigibles, doivent être adressées aux directeurs des écoles avant le 20 septembre.

Des places gratuites seront mises au concours dans la plupart de ces établissements. Les candidats à ces places doivent adresser au préfet du département de leur domicile, avant le 15 juin, une demande sur papier timbré, indiquant l'école à laquelle ils doivent se présenter accompagnés des pièces réglementaires.

Pour être classés sur la liste d'admissibilité, les candidats devront avoir obtenu 330 points, au moins, pour l'ensemble des épreuves.

En ce qui concerne l'Ecole supérieure de Commerce de Lille, soixante-cinq places dont sept gratuites seront mises au concours.

FACULTÉ DES SCIENCES. — La Faculté des sciences ouvrira, à partir du 1er juillet, une session d'examens de certificats d'études supérieures et des diplômes universitaires (brevet d'études électrotechniques et diplômes d'ingénieur électricien) et une session d'examen du certificat d'études P. C. N. Les candidats devront produire, du 1er au 15 juin, leur demande d'inscription. D'autre part, la Faculté des sciences ouvrira, le mardi 5 juillet, une session de baccalauréat. Le registre d'inscription s'ouvrira le 6 juin ; il sera clos le 25 du même mois, à quatre heures du soir.

UNION CHORALE DES « ORPHÉONISTES LILLOIS ». — Liste des numéros gagnants de la tombola :

15	337	596	1767	1950	2053	2116	2178
2493	2817	2911	2999	3001	4134	4249	4380
4428	4612	4640	5110	5468	6132	6512	6585
6710	6763	6883	6960	7822	7920	7962	8036
8661	9196	9235	9330	9363	9432	9724	9764
10102	10372	10475	10660	10957	11230	11598	11669
11680	11847	11878	11941	12020	12143	12212	12600
12879	13071	13623	13690	13716	13861	13924	14046
14072	14138	15298	15362	15808	15839	16103	16170
16230	16249	16335	16592	16715	17372	18546	18719
18783	19184	19416	19617	19670	19718	19835	19910
20561	20919	26122	21869	22126	22839	22911	23064
23770	23896	24401	24561	24611	24953	25179	25369
25372	26258	26319	26524	26816	26822	26895	26913
27217	27816	28163	28423	28479	29008	29428	29661
29680	29681	29841	29917	30602	30708	30880	30907
30982	31038	31149	31944	32045	32073	32161	32366
32542	32 74	33384	33800	33881	33925	34113	34132
34574	34844	34875	34957	35008	35015	35480	35920
35929	36043	36244	36609	37232	37851	38072	38301
38681	38716	38759	38806	38962	39356	39398	39481
1061							

La distribution des lots se fera au siège de la Société, rue Jean-Roisin, tous les dimanches, à partir du dimanche 5 juin, de onze heures du matin à une heure de relevée.

LES GRÈVES. — Aucun changement n'est à signaler dans la situation de la grève à Lille. Les grévistes lillois attendent probablement, avant de prendre une décision, de savoir quelle sera l'attitude des ouvriers armentiérois à cette date du 1er juin.

Un escadron du 19e chasseurs à cheval a quitté Lille, mercredi, à une heure de l'après-midi, pour se rendre à Armentières.

Vingt gendarmes des brigades de l'arrondissement, dont huit de Douai, sont partis d'urgence pour Lille, renforcer le service d'ordre établi, à l'occasion de la grève de l'industrie textile.

VIOLENCES DANS UN CABARET. — Edmond Devos, 27 ans, journalier, rue Malpart, 19, se trouvait mardi soir, attablé avec son amie, à l'estaminet Delobel, rue Malpart. La conversation paraissait courtoise, quand, tout à coup, on vit Devos bondir sur son amie, et lui labourer le visage de formidable coups de poing. Deux consommateurs présents à la scène, M. Maltait et son fils, justement indignés de ce spectacle révoltant, voulurent intervenir en faveur de la malheureuse. Mal leur en prit. Devos, furieux de cette intrusion dans les affaires de son ménage, fit tomber sur les deux défenseurs une grêle de coups de poing et de pied. Quand la police survint, elle ne fut pas mieux reçue. Devos a été écroué.

VÉLO DISPARU. — Malgré les vols fréquents de vélocipèdes déposés le long des bordures des trottoirs ou contre les portes, MM. les cyclistes affichent toujours la même insouciance. M. Elie Mariage, garçon de courses, boulevard Victor-Hugo, en a été la victime. Quand il voulut reprendre sa machine, déposée dans un couloir, rue de Paris, il constata qu'un habile filou s'en était emparé.

ARRESTATION D'UN DÉSERTEUR. — Le nommé Edmond Delobet, .. ans, déserteur du 5e hussards [illegible] mardi, au domicile depuis le mois d'avril, a été [illegible] de sa femme, rue de la Baignerie, 21.

UNE VISITE

au magasin J. FERRET, rue du Moulin 182, à Roubaix, vous décidera à faire chez vous une installation de salle de bains. Tous les articles sont de premier choix et vendus à des prix défiant toute concurrence. 31066

TIRAGES DES MAGASINS DE BIJOUTERIE-HORLOGERIE, *26, rue Nationale, Lille.* — Numéros gagnants sortis aux deux tirages du mois de mai. Passé le 30 juin, les bons non réclamés seront annulés. — 38 281 486 546 1.547 2.499 2.787

2.856	5.346	6.405	9.298	9.303	9.358	13.064
13.217	16.497	16.984	17.050	21.690	28.933
32.101	33.100	34.437	38.599	40.450	42.198
50.000	50.897	55.148	57.903	59.103	64.600
67.685	70.100	84.070	82.986	87.701	89.245
90.827	99.433	101.967.			(57816d

A St-JACQUES 209-211-213-215, rue du Collège près place Fosse-aux-Chênes **ROUBAIX** — **MAISON DE DEUIL** Rayon complet de deuil **Deuil en 24 heures. Location de châles.** 8949

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille GODARD-SCAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Henri GODARD, décédé à Roubaix, le 31 mai 1904, dans sa trente-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 3 juin, à neuf heures, en l'église Saint-Sépulcre, sa paroisse. Les Vigiles seront chantées le jeudi 2 juin, à cinq heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Luxembourg, 65.

Les amis et connaissances de la famille VANDEBEUQUE-PAUWELS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Léonie PAUWELS, décédée à Roubaix, le 30 mai 1904, dans sa trente-troisième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 2 juin, à neuf heures, en l'église Saint-Sépulcre, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Roch, 58.

Les amis et connaissances de la famille ROOS-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Gustave ROOS, décédé à Roubaix, le 31 mai 1904 dans sa 29e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 3 juin, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire r. e de Toulouse 30.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le jeudi 2 juin 1904, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte-Joseph CATTEAU, veuve de Monsieur Louis BULTEAU, pieusement décédée à Roubaix, le 23 avril 1904, dans sa quatre-vingt-treizième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
BRICHE-CORNILLE (Successeur),

23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléph. 627. (Fondée en 1870). 3956

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction).

Le parc de Barbieux

Monsieur Alfred Reboux, propriétaire-directeur du *Journal de Roubaix,*

Je vous serais obligé d'insérer la lettre que voici, ayant la pensée qu'elle sera approuvée par un grand nombre de Roubaisiens.

Dimanche dernier, 29 mai, la *Grande Harmonie* se faisait entendre au Parc de Barbieux, et naturellement il y avait foule.

Et la foule était surprise, en arrivant au bout du boulevard de Paris d'apercevoir encore dénudées les mottes de terre des massifs d'entrée ; seules, quelques mauvaises herbes y rappelaient le printemps expirant.

Voilà donc sept mois que ces parterres sont dans cet état.

Il est certain que jusqu'au 15 mai il y a danger de faire les plantations d'été que les « saints de glace » pourraient compromettre ; mais n'est-ce pas un peu long de voir le jardin sans aucune végétation de la fin d'octobre au mois de juin ?... Sept mois pleins sur douze !

Serait-il donc très onéreux de fleurir plus tôt le Parc de Barbieux, de l'égayer, même l'hiver, par la création de corbeilles de printemps ! Les propriétaires des jardins environnants seraient heureux, j'en suis sûr, d'offrir à la Ville à la fin du printemps les plantes à reproduire par bouturage ou par repiquage, telles que les auriculaires, les phlox bleus nains, les arabis doubles, etc. Il faudrait acheter chaque année dans trois sortes de tulipes simples un millier d'oignons, 3,000 crocus jaunes et vingt grammes environ de pensées blanches, jaunes et violettes, de pâquerettes doubles (cassottes) rouges et blanches, de myosotis des Alpes pour encadrer des giroflées parisiennes (murets) et de silènes rouges. Tout cela ne dépasserait pas 300 francs et les terrains pour la multiplication n'ont pas besoin d'être vastes. J'ajouterai que les soins seraient pour ainsi dire nuls une fois la plantation faite au commencement de novembre.

En combinant entre elles ces différentes espèces de fleurs, la tulipe jaune, par exemple, alternant avec des auriculaires foncées et les pensées blanches pour bordure, les massifs seraient garnis pendant tout l'hiver, et à partir du mois de mars les fleurs commenceraient à réjouir la vue et animeraient le parc jusqu'à la plantation d'été.

Chaque année, les achats seraient à refaire, c'est vrai ; mais avec les anciens oignons de crocus, de jacinthe des bois et de tulipes, dont il serait risqué de se servir à nouveau pour renouveler les corbeilles, on pourrait fleurir certaines bordures éloignées des avenues, le tour de certains arbres dans les pelouses, etc.

Il est certain que notre beau parc offrirait un charme de plus et que les promeneurs s'intéresseraient — tout comme les propriétaires de jardins privés, — à ces cultures dont ils pourraient suivre la croissance même avant la floraison.

[illegible] serait le moment de songer maintenant à cette [illegible] en pratique dès l'automne prochain. [illegible] idée pour la [illegible] mes remerciements,

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'assurance de ma considération distinguée.

Primavera.

A l'École nationale des Arts industriels de Roubaix

Roubaix, le 1er juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Voilà plus de deux ans qu'il a été question, pour la première fois, de former un cours de « Trigonométrie », indispensable aux élèves qui apprennent l'électricité et la mécanique. On nous annonce toujours son prochain fonctionnement que nous ne voyons jamais arriver.

Pour quelles causes ne se décide-t-on pas à le créer ? Il serait intéressant de les connaître. A notre avis, nous estimons que dans l'intérêt de tous, il est indispensable que ce cours fonctionne le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements anticipés, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Un groupe d'élèves de géométrie et d'électricité.

Retour en arrière

Croix, le 1er juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

L'*Egalité* annonce avec indignation qu'à Lille certains employés de la mairie ont reçu, par l'entremise des commissaires de police, notification de leur renvoi. Le journal ministériel se plaint de cette intervention de la police et il ajoute :

« Le système n'est pas qu'inconvenant ; — il est outrageant pour ceux qui en sont l'objet et ceux qui le pratiquent ne commettent rien moins qu'un acte de lâcheté, puisqu'ils font remplir par un commissaire de police une mission dont ils n'osent pas se charger eux-mêmes. »

Lorsque le citoyen Desbarbieux renvoya Mesdames Stien et Deparis, cuisinière et femme de service à l'école de la rue de la Gare, il fit notifier cette mesure aux intéressées par M. Séguin, commissaire de police de Croix. L'*Egalité* se garda bien de fulminer ; cependant l'acte du maire de Croix aurait dû lui paraître bien plus qu'odieux puisqu'il s'agissait de deux femmes âgées.

Aujourd'hui, en s'attaquant à la municipalité de Lille, l'*Egalité* juge le maire de Croix. Il était bon de faire remarquer à la population cette attitude tardive du journal qui soutient M. Desbarbieux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Deux électeurs.

L'horloge de l'église de Croix

Croix, le 1er juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Je vois que l'on vous a mal renseigné ; ce n'est pas un préposé au remontage de l'horloge, mais plusieurs qu'il eût fallu dire, ces messieurs, ne pouvant être aux champs et à la ville, n'ont pu étudier les ouvrages de Bréguet, qui leur seraient si utiles pour la bonne marche de l'horloge.

Agréez, etc...

Un contribuable patenté.

A propos de l'usine électrique de Tourcoing

Tourcoing, le 1er juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Lorsque le 10 décembre 1902, on annonçait l'ouverture de l'usine d'électricité de Tourcoing, on semblait promettre que le secteur principal serait prochainement augmenté et que d'autres fils alimenteraient les particuliers qui ne se trouvaient pas sur le parcours du réseau primitif ; depuis lors, dix-huit mois se sont écoulés et bon nombre de contribuables attendent encore une réponse à la demande qu'ils ont faite à l'Administration. Plusieurs mêmes ont offert des conditions exceptionnellement avantageuses, mais aucune satisfaction ne leur a été donnée.

Il est pourtant notoire que l'usine ne peut subvenir à ses frais généraux avec le nombre restreint des abonnés actuels et il est de l'intérêt des contribuables que la Ville cherche à augmenter le débit pour accroître ses ressources.

C'est, du reste, le motif qui a décidé le Conseil municipal à voter des réductions sérieuses sur les conditions primitivement établies.

Espérons qu'avant l'hiver l'Administration se décidera à satisfaire aux demandes qui se sont produites.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Un contribuable tourquennois.

La question de la présidence de la « Prévoyance » de Tourcoing

Tourcoing, le 1er juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Conformément à mon droit de réponse, je vous prie d'insérer la lettre suivante dans votre « Correspondance ». Décidément, mes détracteurs en pincent beaucoup pour le jeu de cache-cache.

Après son cousin Lauridan, voici à présent que M. Louis Paris rentre en scène.

M. Louis Paris se réclame du titre de président de la *Prévoyance*, parce que l'assemblée générale l'a proclamé élu. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ?

La vraie question est celle-ci : Le règlement exige la majorité absolue ; M. Paris ne l'a pas obtenue.

Second grief de M. Paris : J'ai déclaré que je ne me croyais pas obligé d'exhiber l'encaisse à tout venant.

Si la Commission de contrôle l'avait exigé, ainsi que c'était son devoir, je me serais exécuté à chaque inventaire trimestriel.

Au surplus, M. Louis Paris, qui est président de la sous-commission de la pharmacie, ne doit pas ignorer ce qu'ont coûté les marchandises emmagasinées en notre local de la rue de Tournai.

En ce qui est du reste, je m'offre volontiers à mettre sous les yeux de n'importe quel sociétaire un livret de caisse d'épargne qui me permettra de le convaincre que je n'ai pas dissipé les fonds qui m'ont été confiés, ainsi que mes adversaires l'insinuent à plaisir.

M. Paris Louis feint aussi d'ignorer que si je remplis à la fois les fonctions de président et de trésorier, c'est parce qu'il ne s'est jamais trouvé personne pour les remplir gratis *pro Deo*, ce que j'ai toujours fait.

Il ne peut cependant avoir oublié que j'ai demandé à différentes reprises à la Commission de me faire remplacer dans les fonctions de trésorier-payeur.

Quant aux bruits que M. Paris me reproche de faire courir *pour nuire à sa candidature*, je me contente de déclarer qu'ils sont en tout cas fort éloignés des malveillantes accusations qu'il répand sur mon compte.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations.

DELPHIN DUMORTIER,
Président de la « Prévoyance », 12, rue Desurmont.

Les élections de Mouvaux

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer la lettre suivante dans le numéro du *Journal de Roubaix* qui paraîtra demain.

Je vous remercie à l'avance.

V. VINCENT.

Mouvaux, le 28 mai 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Dans le numéro du *Journal de Roubaix* portant la date du 27 mai, je lis un article intitulé : MOUVAUX. — *Au Conseil municipal*, dans lequel je relève les phrases suivantes :

« Il (M. Carlier) doit savoir également qu'on ne sème pas impunément la tempête et qu'on s'expose, tôt ou tard, à payer bien cher un entêtement que rien ne justifie.

» L'exemple de son prédécesseur, à défaut d'autres arguments, aurait dû le convaincre. »

Votre correspondant me ferait bien plaisir en me disant « quand et à quelle occasion j'ai semé la tempête et montré un entêtement que rien ne justifiait. »

J'attends ses explications.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

» V. VINCENT,
ancien maire, conseiller d'arrondissement.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT, SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Un amateur d'électricité. — A la librairie du *Journal de Roubaix*. Le manuel pratique de l'électricien par E. Cachat ; 7 fr. 50. —— *J. V.* 13. — Nous ne connaissons pas et il ne doit pas y avoir de recette pour enlever ces taches. —— *G. D.* — Essayez les arrosages au jus de tabac, obtenu en faisant infuser à froid du tabac à fumer durant 24 heures. —— *V. E. Z.* — A la librairie du *Journal de Roubaix*. Le traité du menuisier en bâtiment ; 6 fr. —— *K. L.* 8. — Vous devez prévenir un mois à l'avance, le 1er du mois. —— *E. A.* — A Tournai. —— *A. Z.* — Il n'y a rien de changé, jusqu'à présent, dans votre situation. —— *Tambour.* — Si vous payez votre loyer tous les mois, la prévenance est d'un mois. —— *C. V.* — 1° Aucun droit ; 2° Non. —— *L. D. W.* — 14, rue d'Ores, à Bruxelles. —— *A. B. C.* — Non. —— *D. V.* 110. — Adressez-vous aux fabricants de fournitures de mode à Paris.

Deux entêtés. — De Roubaix à Tournai, 19 kilomètres. —— *Un embêté* 209. — 1° Longueur du filet, 13 mètres ; hauteur, 0 m. 91 ; 2° Dimensions du jeu : 10 m. 97 sur 23 m. 78 ; 3° M. Deladébutrie, rue Esquermoise, Lille. —— *Un ancien soldat du* 148e. — Roubaix, Tournai, Barry, St-Ghislain, Mons, Givry, Beaumont, Philippeville, Givet, 150 kilomètres. —— L. D., 24, *Tourcoing*. — 1° Oui ; 2° Tourcoing, Roubaix, Hem, Forest, Lesquin, Pont-à-Marcq, Douai, Cantin, Cambrai, 75 kilomètres. —— *Un cycliste roubaisien.* — Roubaix, Cysoing, Orchies, Marchiennes, Bouchain, Noyelles-sur-Selle, 62 kilomètres. —— *J. C.* 147. — Roubaix, Hem, Forest, Lesquin, Seclin, Carvin, Lens, Arras, 63 kilomètres. —— *A. C. L.* — 1° Vous devez la déclarer dans le mois d'entrée en possession ; 2° Vous paierez la taxe pour le nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin de l'année, bien que le précédent propriétaire ait payé pour toute l'année.

CONCERTS & SPECTACLES

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION DES MUSIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS A ARRAS. — Nous l'avons dit, M. Théodore Dubois, directeur du Conservatoire de Paris, commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, vient d'être délégué pour présider le Congrès, la remise des récompenses aux vieux musiciens et la fête fédérale organisée à Arras, pour dimanche prochain, 5 juin, par la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Le Congrès auquel seront admis les délégués des sociétés et aussi les musiciens appelés à recevoir des récompenses, aura lieu salle des concerts, rue Ernestale, à onze heures du matin. La remise solennelle des récompenses aux vieux musiciens, se fera même salle, à deux heures du soir. Les portes seront ouvertes à une heure et demie, car il y aura foule. C'est à 4 heures du soir qu'aura lieu, dans l'enceinte de l'exposition, la première fête fédérale.

Cette fête qui devait être donnée au Vélodrome aura lieu dans la salle des concours de l'Exposition.

Le prix d'entrée pour les personnes étrangères à la fédération, sera de un franc. Il y aura sûrement foule pour entendre la *Grande-Harmonie* de Roubaix, l'orphéon *Les Crick-Sicks*, de Tourcoing, la musique du 3e génie, et les Orphéonistes d'Arras.

Le clou du concert sera la cantate *Vox Populi*, interprétée par les quatre sociétés, soit 500 exécutants, sous la direction de M. Georges Hue, de Paris, grand prix de Rome. Pour le soir, le Comité de l'Exposition, organise exceptionnellement, une fête de nuit, décor algérien, fontaines lumineuses, feu d'artifices, etc., etc.

ROUBAIX. — *Concerts publics.* — Voici le programme du concert qui sera donné, par la *Grande-Fanfare*, le dimanche 5 juin, à quatre heures et demie, au parc de Barbieux, et le jeudi suivant, place de la Liberté :

Première partie. — 1° *La Villageoise*, allegro militaire (La Rose) ; 2° *Lilia*, ouverture (Henri Gadenne) ; 3° *L'Elégante*, polka pour piston, soliste : Henri Petit ; 4° *Hernani*, fantaisie (Verdi). —— *Deuxième partie.* — 5° *La Belle Aliette*, fantaisie-mazurka ; 6° *Les Cloches de Corneville*, fantaisie (Planquette) ; 7° *Ravissement*, valse (Henri Gadenne).

LE MONOPOLE DES POMPES FUNÈBRES

La Chambre syndicale des imprimeurs de la région du Nord s'est émue du projet de loi Rabier tendant à transférer aux communes le monopole des pompes funèbres qui appartient actuellement aux Fabriques.

« Considérant que si personne ne conteste le droit et même le devoir, pour les communes, par mesure d'hygiène et de police, d'assurer le transport des corps aux cimetières, tout le monde est d'accord, au contraire, pour protester très énergiquement contre la création d'un monopole nouveau qui, loin d'offrir des avantages pour le public, fera payer beaucoup plus cher tous les objets utiles aux funérailles », la Chambre syndicale invoque, à l'appui de ses observations, l'exemple de toutes les villes où s'exerce un monopole de pompes funèbres et où les prix sont doubles et souvent triples de ceux pratiqués sous le régime de la liberté.

La Chambre des Imprimeurs proteste donc contre le projet et elle adresse aux sénateurs du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et des Ardennes, sous les signatures de son président M. G. Dubar, et de son secrétaire, M. Liégeois-Six, une pétition pour les prier, lorsque la proposition viendra en discussion au Sénat, ou de la rejeter, ou de l'amender, suivant l'indication de M. Fleury-Ravarin, député du Rhône, c'est-à-dire en ajoutant à l'article 2 le paragraphe suivant : « Les fournitures funéraires de toute nature sont restituées à l'industrie privée. »

NORD

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans les scrutins suivants :

1° Sur l'ordre du jour pur et simple à la suite de l'interpellation sur la « Marche de l'armée » :

Ont voté *pour* : MM. Bersez, Debève, Debiève, Defontaine, DRON, Eliez, Lepez, Lozé, Pasqual, Selle. —— Ont voté *contre* : MM. Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Guillain, l'abbé Lemire, DE MONTALEMBERT, MOTTE Eug., Plichon, GROUSSAU. —— S'est abstenu : M. Delory.

La Chambre a adopté par 296 voix contre 232.

2° Sur l'urgence en faveur de la proposition de loi relative à l'abrogation de la loi qui consacre la France au Sacré-Cœur :

Ont voté *pour* : MM. Bersez, Debève, Debiève, DRON, Defontaine, Delory, Eliez, Lepez, Pasqual, Selle. —— Ont voté *contre* : MM. Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Guillain, GROUSSAU, l'abbé Lemire, Eug. MOTTE, DE MONTALEMBERT, Plichon, Ribot. —— Se sont *abstenus* : MM. Cardon, Delaune, Lozé.

La Chambre a adopté par 301 voix contre 225.

FEUILLETON DU 3 JUIN 1904 — N° 112

LE BARON JEAN

PAR CAMILLE DEBANS

— A preuve, fit observer un débitant, que je dis à ma femme : En voilà un qui va encore se faire étrangler par cette canaille d'usurier.

— Ça, c'est vrai, appuya aussitôt la femme du marchand de vins.

Plusieurs autres habitants du quartier reconnurent Lestremont.

Il n'était donc plus douteux que celui-ci fut venu chez Denisard.

Or, ce dernier ne pouvait nier avoir versé les billets révélateurs chez Martineau. Donc, il y avait de fortes présomptions pour qu'il fût l'assassin.

Dès ce moment même, Bouton et Géruze étaient persuadés qu'ils tenaient le coupable.

Ils ne se trompaient pas. C'était bien Denisard qui avait commis le crime, et il suffira de rappeler deux ou trois particularités de ce récit pour mettre en lumière le mobile auquel avait cédé le misérable.

Lestremont était justement arrivé à Paris deux ou trois jours après l'entrevue de Martineau avec Denisard, entrevue dans laquelle, on s'en souvient, le premier, faisant blanc de son épée, avait déclaré à son ami qu'avant peu il ferait rendre gorge à Maladet.

— Il me comptera un million, disait-il, je te l'assure, et tu en auras la moitié.

Denisard avait regagné son antre, escorté des espérances les plus dorées.

Et voilà qu'en arrivant chez lui, il avait trouvé Lestremont.

Au premier abord, la présence du négociant de la Réunion ne lui avait été désagréable qu'au point de vue du gâteau convoité.

Il crut que Lestremont venait lui aussi prendre sa part de la curée, et il lui en sut mauvais gré. Cependant, il pensait que le plus sage serait d'en passer par où voudrait le nouveau débarqué.

Mais l'usurier tomba bientôt des nues quand il entendit Evariste lui déclarer qu'il ne pouvait vivre ainsi.

— Une pareille existence, disait le malheureux, est absolument intolérable, et je n'ai trouvé qu'un moyen de me soustraire à mes terribles remords.

— Lequel ? demanda Denisard avec indifférence.

L'usurier, avec son tempérament, avec sa nature, ne pouvait se douter même de ce qu'allait dire Lestremont.

— J'irai trouver Mlle Parenty, répondit ce dernier, je lui restituerai son argent et je lui dirai que je ne fais, en agissant ainsi, que le plus strict des devoirs.

Denisard sauta :

— Ah ça ! s'écria-t-il, tu ne vas pas t'amuser à lui raconter ce qui s'est passé là-bas, chez Parenty !

— Je le devrais, répliqua Lestremont. Une seule chose me retient, c'est le chagrin que j'aurais à te compromettre. Mais il y a un moyen de tout arranger : fais comme moi.

— Hein ! cria Denisard en bondissant.

— Tu ne sais pas ce que c'est que de souffrir comme j'ai souffert.

— Oh ! mais, moi... voulut dire l'usurier.

— Toi, comme les autres, tu peux un jour sentir s'abattre sur ton cœur et sur ta tête les ongles de fer du remords, et alors...

Lestremont s'animait. Il n'y avait pas à s'y méprendre ; on ne le ferait pas changer de résolution.

Il irait à coup sûr le lendemain ou peut-être le soir chez l'héritière de Parenty. Et alors, on le ferait parler, et il était clair que l'effort à faire pour le décider à tout dire ne serait pas bien considérable.

— Quoi ! pensait Denisard avec des frémissements dans tous ses muscles ; quoi ! nous sommes sur le point de faire cracher un million... un million !... à Maladet, et voilà cet imbécile qui voudrait tout dire. Le baron, du jour au lendemain, serait hors d'état de nous rien compter. Oh ! mais non ! mais non !

Et le bandit se sentait des envies folles de sauter au cou de Lestremont pour l'étrangler séance tenante.

Mais c'était trop dangereux.

Malgré l'épaisseur de son intellect, Denisard comprit qu'il fallait agir de ruse.

Jamais il n'eût été possible de dissuader le malheureux repentant avec des objurgations et des raisonnements.

Une inspiration vint à Denisard. Il imagina de laisser croire à son ami que son cœur, après tout, n'était pas inaccessible au repentir.

A cette déclaration, Lestremont sursauta de joie.

— Il n'y a que toi, disait-il, à l'usurier, dont le sort me préoccupe après les aveux que je ferai peut-être à Mlle Parenty. Si tu consentais à m'imiter, notre honorable conduite nous préserverait probablement.

— C'est que je vais rester sans le sou, fit hypocritement Denisard.

— Qu'importe ! s'écria l'autre avec exaltation.

— Eh bien ! viens me prendre après-demain, dit l'usurier, nous irons ensemble à Auteuil. Ton exemple me décide.

— A quelle heure ?

— Ah ! dans la soirée. Tu comprends que je ne puis abandonner entièrement mes petites affaires, et mon bureau ne ferme qu'à six heures.

Lestremont partit en promettant de revenir le surlendemain.

Dès qu'il fut dehors, Denisard eut un accès de fureur terrible.

— Satané animal ! se disait-il à lui-même, en grinçant. C'est au moment où je vais toucher un demi-million que cet imbécile ose me faire une telle proposition ! Et il appelle ça mon intérêt ! C'est dans mon intérêt qu'il me conseille, dit-il.

Denisard partit alors d'un sinistre éclat de rire.

[illegible] promis cinq cent mille francs, et

— Martineau m'a [illegible] Lestremont, je n'y renoncerai à aucun prix, entends-tu, [illegible] mont, ajouta-t-il en tendant le poing vers la porte par où venait de sortir son ancien camarade.

Il était si profondément âpre au gain, il était sous l'empire d'une telle soif d'or, ce brigand, qu'il conçut le crime tout aussitôt ; perdre un sou, non pas de ce qu'il possédait, mais même de ce qu'il espérait, constituait pour lui un si effroyable crève-cœur qu'il n'en pouvait même supporter l'idée.

Dès ce moment la mort de Lestremont fut résolue, et lorsque, deux jours plus tard, celui-ci vint au rendez-vous, Denisard n'avait plus dans sa tête l'ombre d'une hésitation à commettre ce forfait.

Cependant, il voulut encore essayer de le détourner de son projet. Mais l'autre était invinciblement décidé.

Denisard, se rejetant sur un moyen terme, imagina autre chose.

— Ne vaudrait-il pas mieux, lui dit-il, pour ne pas nous compromettre, faire tenir les deux sommes à Mlle Parenty d'une façon mystérieuse, sans paraître ni l'un ni l'autre ?

— Non, répondit Lestremont. Je ne serais pas sûr que l'infamie dont nous avons été les lâches complices aurait été réparée, et après ce que nous avons fait, c'est pour nous un mince châtiment que la seule honte de tout avouer.

Denisard sentit qu'insister davantage, ce serait s'exposer à faire naître des soupçons dans l'esprit de sa victime.

(A suivre). CAMILLE DEBANS.